

DECISION N° 2010/25

Le directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées,

Vu, le Code de l'environnement,

Vu, le décret N° 2006-1266 relatif à la création de l'Agence des aires marines protégées et aux parcs naturels marins,

Vu, le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu, l'arrêté du 11 novembre 2010 portant mutation d'une ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines au poste de déléguée du directeur auprès du conseil de gestion du parc naturel marin de Mayotte,

Vu, les conclusions du procès verbal de la réunion du 6 octobre 2010 du bureau du conseil de gestion du parc naturel marin de Mayotte.

DECIDE

Article 1 : Cécile PERRON est nommée déléguée du directeur auprès du conseil de gestion du parc naturel marin de Mayotte à compter du 1^{er} décembre 2010.

Article 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

A Brest, le

22 décembre 2010.

Olivier LAROUSSINIE

Olivier Laroussinie
Directeur